



Préavis de 1 mois avec 2 locataires

Par **Rebecca49**, le **18/05/2016 à 17:58**

Bonjour,rnrnMon ami et moi sommes locataires d'une maison depuis 1 an. A la suite de la perte de mon emploi, nous souhaitons quitter la maison et avons envoyé un préavis de 1 mois (le bail est à nos deux noms et il est indiqué une clause de solidarité). Le propriétaire refuse car mon ami a toujours son emploi. A-t-il raison de refuser ce préavis et de le laisser à 3 mois ? Ou est-il en tort et si oui que pouvons-nous faire ?rnrnMerci.

Par **Lag0**, le **18/05/2016 à 19:25**

Bonjour,rnQuand vous dites "votre ami", s'agit-il de votre concubin ?rnSi oui, dans le cas d'une communauté de vie (concubinage), le droit au préavis réduit de l'un donne aussi droit au préavis réduit pour l'autre (cour d'appel de Montpellier du 29 novembre 1995).